

Trans Europe Infos N°24

juin 2023

BILAN GLOBALEMENT POSITIF DU PACTE FERROVIAIRE, AVEC QUELQUES RÉSERVES

La Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale a publié le 10 mai un rapport évaluant l'impact de la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/l16b1195 rapport-information. Les corapporteurs David Valence, député des Vosges et Emmanuel Maquet, député de la Somme dressent un bilan globalement positif de la mise en application de la loi qui a fixé le cadre juridique nécessaire à l'ouverture à la concurrence du transport domestique de voyageurs, et profondément réformé la gouvernance du groupe SNCF ainsi que le cadre d'emploi des salariés du secteur ferroviaire.

Les corapporteurs constatent cependant que l'ouverture à la concurrence des services domestiques de transport ferroviaire n'apparaît pas encore déployée à grande échelle en France alors que la loi a été adopté il y a déjà cinq ans et son cadre règlementaire est stabilisé depuis près de deux ans. À ce stade, l'ouverture à la concurrence apparaît surtout comme un processus très récemment amorcé en France et dont le rythme de déploiement s'inscrira nécessairement dans le temps long.

Pour que l'ouverture à la concurrence puisse produire pleinement et à grande échelle ses bénéfices attendus, plusieurs freins d'ordre organisationnel, financier, technique et social, restent à lever. Les corapporteurs relèvent, entre autres, les difficultés de financement pour les nouveaux entrants, l'accès au matériel roulant, et les niveaux des péages comme des freins structurels expliquant la concrétisation lente de l'ouverture à la concurrence. Enfin, ils estiment pertinent de renforcer le rôle de l'Autorité de Régulation des Transports concernant la programmation des investissements dans le réseau, identifiée par l'ensemble des acteurs comme étant incontournable pour réussir le déploiement de l'ouverture à la concurrence.

NOUVEAU DIRECTEUR TERRITORIAL POUR SNCF RÉSEAU BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Maxime Chatard a pris ses nouvelles fonctions de Directeur territorial Bourgogne-Franche-Comté le 9 mai, succédant à Jérôme Grand. Il a débuté sa vie professionnelle en 1994 au sein de la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône avant de rejoindre la Communauté urbaine de Lyon, devenue ensuite Métropole de Lyon, où il a occupé des postes de responsable de maîtrise d'ouvrage, de conseiller transports et enfin de directeur de cabinet du Président du Grand Lyon. Il est entré à la SNCF en 2019 comme Directeur territorial adjoint pour



SNCF Réseau

la région Auvergne-Rhône-Alpes avant d'assurer des missions au sein de la direction du Groupe, notamment en tant que conseiller territoires du PDG de la SNCF Jean-Pierre Farandou.

LA DEUTSCHE BAHN ACHÈTE 73 NOUVEAUX ICE POUR 2 MILLIARDS D'EUROS



Le 17 mai la Deutsche Bahn a annoncé l'achat de 73 nouveaux ICE dont 56 rames ICE L du constructeur espagnol Talgo et 17 rames ICE 3 neo du constructeur Siemens Mobility, portant ainsi la flotte totale des ICE du transporteur à 169 rames (90 ICE 3 neo, 79 ICE L) :

https://www.deutschebahn.com/de/presse/pressestart zentrales uebersicht/Milliardeninvestition-Deutsche-Bahn-kauft-73-neue-ICE-10637928. La commande d'environ 2 milliards d'euros est la deuxième la plus élevée de l'histoire de l'entreprise, et fait baisser l'âge moyen des rames ICE et Intercity exploitées par le transporteur de 18 à 12 ans. Les rames seront livrées entre 2026 et 2030. Avec une vitesse commerciale de 230 km/h, les rames ICE L cirucleront partout en Allemagne et assureront également des liaisons internationales vers Amsterdam et ultérieurement vers Vienne et Copenhague. Les rames ICE 3neo avec une vitesse commerciale de 300 km/h seront surtout utilisées pour les liaisons comprenant des tronçons de lignes à grande vitesse ainsi que pour quelques liaisons internationales.

LA FNAUT LANCE UNE « CONVENTION COLLECTIVE DES USAGERS »

Le 2 juin la Fédération nationale des associations des usagers de transport a présenté 23 exigences pour l'organisation du transport ferroviaire qui visent à adresser la fragmentation de l'expérience du transport pour l'usager. Ces exigences, qui ont vocation à devenir une « convention collective » des voyageurs, concernent toutes les étapes du voyage — l'information, la distribution et la billettique, la tarification, les droits des voyageurs et la qualité du service à bord. La FNAUT appelle à une intervention du pouvoir central pour fixer un cadre commun pour l'expérience du voyage, à l'instar des initiatives prises par exemple en Suisse ou en Grande-Bretagne : https://www.fnaut.fr/convention-collective-de-lusager-p-perennes-trans-missions/.

EVENEMENTS

14 juin

Club VRT : Rencontre avec Vincent Ducrot, PDG des Chemins de fer suisse Les Salons VRT, 29 rue de Clichy, 75009 PARIS

https://www.ville-rail-transports.com/club-vrt/rencontre-avec-vincent-ducrot-pdg-des-chemins-de-fer-suisses/

Dans ce rendez-vous proposé par le magazine Ville, Rail et Transport, Vincent Ducrot expliquera comment les CFF évoluent dans le contexte actuel marqué par l'après-Covid mais aussi par la hausse de l'énergie et l'inflation, et comment l'innovation est favorisée dans l'entreprise.

